

Depuis le 4 Juillet 2017,
l'agrément préfectoral est remplacé
par la formation F4-T2/N1 ou /N2

Comment faire ?
Plusieurs solutions s'offrent à vous !



**Je passe la formation
F4-T2/N1 et/ou
F4-T2/N2**



3 ou 5 jours



300€-900€



Contact
06.27.87.97.77



**J'achète des produits
similaires ne nécessitant
pas l'agrément**



www.lesmagiciensdufeu.fr



**Je fais appel à des
artificiers professionnels
pour une prestation**



01.30.36.59.50



Demande de
devis par mail à
contact@lesmagiciensdufeu.fr



Demande de
devis en ligne sur
www.lesmagiciensdufeu.fr